DÉCLARATION DE PIÉGEAGE

7.1	Nom / Pr	énom :		
Je soussign	Adresse:			
Je soussign	CP / VILLE :			
départementale Susceptibles d'0	juler les prédateurs des espèces classé	figurant sur la liste es ESOD (Espèces âts) en vigueur et	SOCIÉTÉ de CHASSE (PIÉGER FAIRE PIÉ	COMMUNALE ou PRIVÉE GER
Les pièges seront tend Dans les zones suivan Par M. (Nom et Prénor	dus sur la commune d tes : n du piégeur si ce n'e	e :st pas le déclarant) :		
Les pièges utilisés appartiendront à (aux) catégorie(s) suivante(s) :	cat. 1	cat. 2	cat. 3	cat. 4
	Boîtes à fauves, Cages à pies ou à corvidés	Pièges conibear, à œuf, à appâts, livre de messe	Collets à arrêtoir	Pièges à lacets, beslile, Goldwin Billard
Cette déclaration est valable 3 ans à compter de la date de visa par le maire de la commune de piégeage (Arrêté du 28 Juin 2016) Fait à				
Signature du déclarant Visa du Maire de la commune				

DÉCLARATION à ADRESSER à LA MAIRIE POUR VISA

Celle-ci devant en conserver un exemplaire pour affichage en mairie et en remettre un exemplaire au déclarant (et au piégeur si ce n'est pas le déclarant) - cf. arrêté du 29 janvier 2007-Article 11.

















